

NOTE JOINTE AU CFU 2023

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Conformément à la délibération du Conseil Municipal décidant d'inscrire la commune dans le dispositif de Compte financier Unique à compter de l'exercice 2022 à la place du Compte administratif et du Compte de Gestion, il est proposé la présente note en accompagnement du CFU.

Résultats fonctionnement 2023 et rétrospective

Résultats et évolution des différentes épargnes de la commune depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget en M14						M57	M57
Recettes de gestion	2 761 423,75	2 827 847,05	2 901 294,17	2 972 794,61	3 021 793,59	3 208 988,77	3 388 523,73
	#VALEUR!	2,41	2,60	2,46	4,03	6,19	5,59
Dépenses de gestion	1 953 343,54	1 939 425,28	1 980 504,24	1 890 979,55	2 091 896,74	2 300 952,91	2 593 594,17
	#VALEUR!	- 0,71	2,12	- 4,52	- 4,34	9,99	12,72
Epargne de gestion	808 080,21	888 421,77	920 789,93	1 081 815,06	929 896,85	908 035,86	794 929,56
Intérêts de la dette	108 865,62	102 314,20	94 250,59	85 202,62	75 967,46	70 832,87	104 065,62
Epargne brute	699 214,59	786 107,57	826 539,34	996 612,44	853 929,39	837 202,99	690 863,94
Remb K de dette	225 131,98	235 952,43	242 958,98	250 232,81	230 599,41	229 152,83	269 859,20
Epargne disponible	474 082,61	550 155,14	583 580,36	746 379,63	623 329,98	608 050,16	421 004,74

Très nette baisse de l'épargne brute (recettes réelles – dépenses réelles) en 2023 :

L'épargne brute traduit le train de vie de la collectivité en raison de prise en compte exclusivement des dépenses et recettes réelles de fonctionnement.

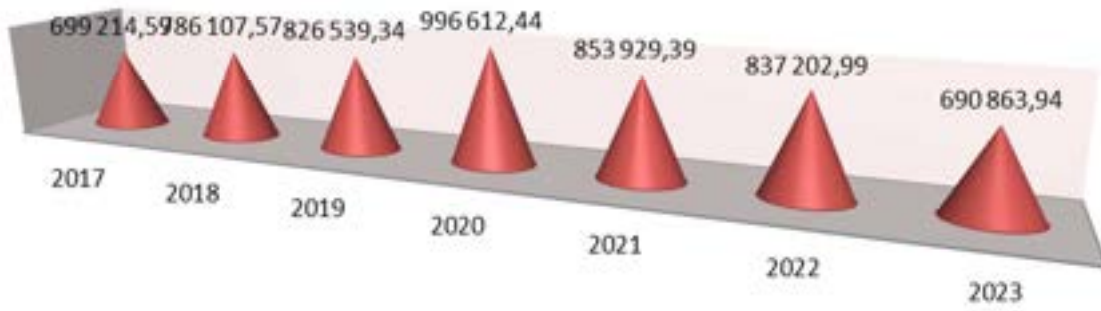
L'évolution depuis 2017 montre une amélioration de l'épargne brute jusqu'en 2020. L'année 2021 marque le début d'un fléchissement de cette épargne par rapport à 2020, année singulière en raison de la crise sanitaire.

En effet, la crise sanitaire est certainement une raison importante de l'augmentation de l'épargne de gestion en 2020 : même si, la commune a enregistré des recettes en moins (locations de salles principalement), elle a surtout généré moins de dépenses (malgré les protocoles sanitaires dans les écoles). La typologie des recettes de fiscalité de la commune n'est pas impactée par les effets économiques de la crise sanitaire. L'année 2022, en revanche est marquée par une reprise totale des activités et par des évolutions conjoncturelles.

Malgré une bonne tenue des recettes de fonctionnement qui augmentent de plus de 5%, on observe un dérapage des dépenses de fonctionnement qui entraîne un effondrement de l'épargne disponible amplifié par le remboursement du capital de la dette. Il convient d'analyser la structure des dépenses afin d'envisager des mesures correctives qui ont déjà été évoquées lors de la commission des finances du 14 décembre 2023.

Epargne brute

■ Epargne brute



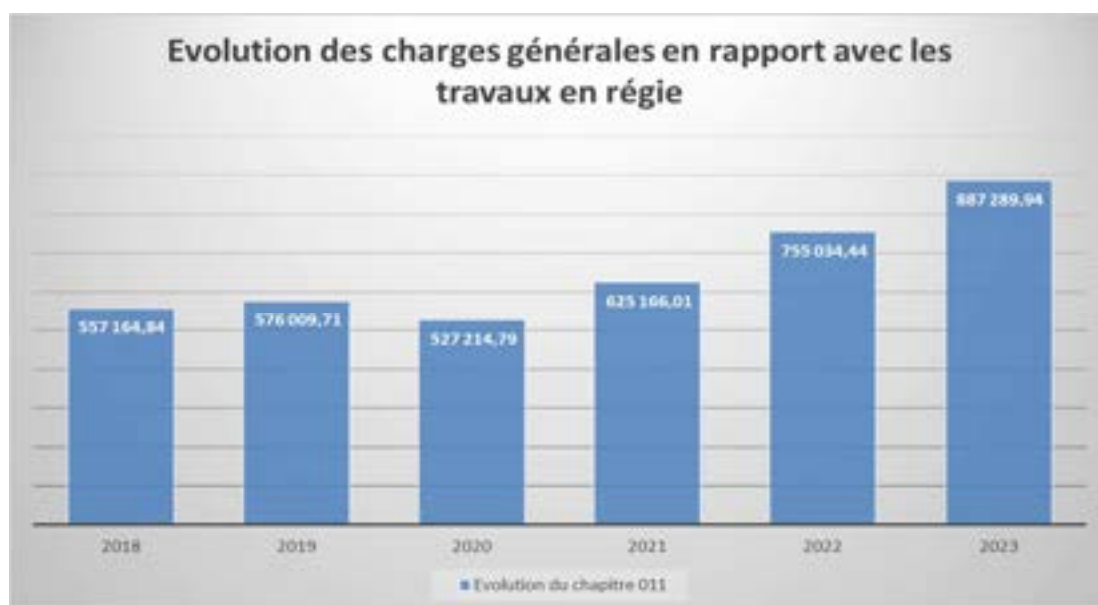
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

D'une manière générale, l'ensemble des grands chapitres de fonctionnement sont en nette augmentation par rapport à 2022 comme l'exercice 2022 l'avait été par rapport à 2021 (+ 12.72% des dépenses réelles de fonctionnement).

Chapitre	2023		2022	évolution
	Budgétisées	Réalisées	Réalisées	%
Charges générales 011	888 470,00	887 289,94	755 034,44	17,52
Charges de personnels 012	1 322 325,00	1 311 442,85	1 159 954,35	13,06
Atténuations de produits 014	3 000,00	2 333,00	2 357,00	- 1,02
Charges de gestion courante 65	393 014,00	392 528,38	383 607,12	2,33
Total des dépenses courantes	2 606 809,00	2 593 594,17	2 300 952,91	12,72
Charges financières	105 445,03	104 065,62	70 832,87	46,92
Charges exceptionnelles	1 500,00	1 385,26	364,78	279,75
Provisions pour risque	-	-	-	
Total des dépenses réelles	2 713 754,03	2 699 045,05	2 372 150,56	13,78
Amortissements	181 000,00	219 766,16	169 450,93	29,69
Autres op d'ordre		-	-	#DIV/0!
Dépenses totales de fonctionnement	2 894 754,03	2 918 811,21	2 541 601,49	14,84

Il convient d'analyser les différentes dépenses imputées par chapitre afin de déterminer les raisons des augmentations des dépenses de fonctionnement :

1 – CHARGES GENERALES



Ce chapitre accuse une forte augmentation liée à la combinaison de deux phénomènes intrinsèquement indissociables : la crise mondiale de l'énergie (tensions sur le gaz et l'électricité) et l'inflation liée à la période post-covid et la guerre en Ukraine.

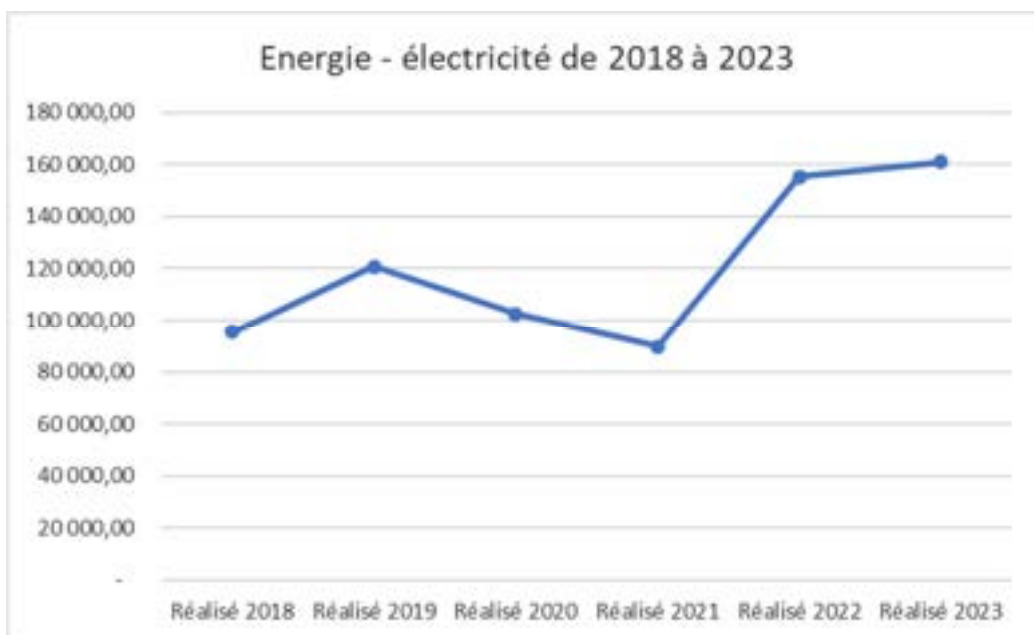
Par exemple, l'article Energie-électricité est passé de 89 764.69 € en 2021 à 155 404.64 € en 2022. La décision de réduire la durée d'éclairage public a permis d'atténuer cette hausse brutale. De nombreux articles de ce chapitre subissent les effets de l'inflation (fournitures scolaires, achat de petits matériels, contrats de maintenances, contrats de prestations de services...).

Les taxes foncières payées par la commune augmentent d'environ 4 000 €, en raison des acquisitions diverses ces dernières années et de l'augmentation des bases fiscales.

D'autre part, le basculement sur la Trésorerie de Luçon a engendré une modification des pratiques comptables :

- Certaines dépenses sont désormais imputées en fonctionnement et non plus en investissement parce que considérées comme des dépenses d'entretien (PAT voirie, réparations dans les bâtiments...). Le FCTVA étant désormais applicable en fonctionnement, cela n'impacte pas les recettes.
- D'autre part, en 2023, il a été demandé que les dépenses de l'exercice soient imputées entièrement sur l'exercice alors qu'auparavant les factures de janvier/février de l'année suivantes pour des dépenses de l'année N étaient imputées sur l'exercice N+1. Le résultat ne s'en ressentait pas sauf en 2023, année de transition où certaines dépenses 2022 ont augmenté le chapitre des charges générales de 2023 (reliquats 2022+toutes les dépenses 2023).

FOCUS DEPENSES FUIDES



CONSOMMATION GAZ 2022 ET 2023 :

IDENTIFICATION SITE					SYNTHESE FACTURES 2022	
Nom du site	Adresse Site		N° Compteur	Date MES	Conso ^o EF facturée (kwh)	Coût TTC (€)
	N° de voie	Nom de voie				
STADE DE FOOTBALL ROUSSEAU		RUE DE SAINT AUBIN	395		3 274	433,85 €
SALLE POLYVALENTE		RUE FLANDRES DUNKERQUE	894		498	200,81 €
SALLE OMNISPORTS DE L'ANGLEE		RUE FLANDRES DUNKERQUE	010		14 552	1 181,41 €
ECOLE MATERNELLE GERARD JAMIN	25	RUE DU BEARNAIS	574		203 826	12 010,79 €
PISCINE		RUE FLANDRES DUNKERQUE	375		148	408,74 €
ECOLE PRIMAIRE-ANCIENNE MAIRIE		RUE GEORGES CLEMENCEAU	293		205 223	7 961,86 €
MAIRIE	22	ROUTE DE NANTES	054		95 039	6 694,83 €
SALLE DU SIMON		RUE DES VALLEES	898		9 598	1 124,78 €
MEDIATHEQUE	69	RUE GEORGES CLEMENCEAU	721	03/2022	0	519,85 €
TOTAL					528 884	30 103,07 €

IDENTIFICATION SITE					SYNTHESE FACTURES 2023	
Nom du site	Adresse Site		N° Compteur	Date MES	Conso ^o EF facturée (kwh)	Coût TTC (€)
	N° de voie	Nom de voie				
STADE DE FOOTBALL ROUSSEAU		RUE DE SAINT AUBIN	395		11	80,35 €
ECOLE MATERNELLE GERARD JAMIN	25	RUE DU BEARNAIS	574		78 107	8 416,49 €
ECOLE PRIMAIRE-ANCIENNE MAIRIE		RUE GEORGES CLEMENCEAU	002	06/2023	303 899	18 494,40 €
MAIRIE	22	ROUTE DE NANTES	054		85 342	9 504,76 €
PISCINE		RUE FLANDRES DUNKERQUE	375	07/2023	273 161	23 562,10 €
SALLE DE QUARTIER DU SIMON		RUE DES VALLEES	898		13 063	1 551,01 €
SALLE OMNISPORTS DE L'ANGLEE		RUE FLANDRES DUNKERQUE	010		18 026	2 071,97 €
SALLE POLYVALENTE		RUE FLANDRES DUNKERQUE	894		468	223,70 €
MEDIATHEQUE	69	RUE GEORGES CLEMENCEAU	721	03/2022	45 623	4 757,72 €
TOTAL					817 700	68 662,50 €

CONSOMMATION ELECTRIQUE 2022 ET 2023 :

IDENTIFICATION SITE						SYNTHESE FACTURES 2022	
Nom du site actuel	Adresse Site		N° Compteur	Date MES	Puissance actuelle kVA	Conso* EF facturée (kwh)	Coût TTC (€)
	N° de voie	Nom de voie					
LOCAL COMMUNAL (EPICERIE SOLIDAIRE)	139	ROUTE DE LA ROCHELLE	376	01/2010	12	7 703	1 797,02 €
ECOLE PRIMAIRE		RUE DES MARRONNIERS	753		30	20 774	5 150,75 €
ANCIENNE MAIRIE	23	RUE GEORGES CLEMENCEAU	629		24	2 476	842,05 €
STADE ROUSSEAU		RUE GEORGES CLEMENCEAU	893		36	18 910	4 547,88 €
LOCAUX SECOURS CATHOLIQUE		137 RUE GEORGES CLEMENCEAU	078		9	7 802	1 923,53 €
MEDIATHEQUE	69	RUE GEORGES CLEMENCEAU	767	07/2021	36	20 681	4 645,42 €
LES HALLES		PLACE ANDRE BUJEAUD	558		36	8 273	2 316,88 €
ECOLE MATERNELLE	25	RUE DU BEARNAIS	562		30	16 704	4 052,44 €
SALLE DU LAVOIR	36	RUE GEORGES CLEMENCEAU	787		15	6 229	1 619,55 €
ANNEXE MAISON GABORIT	19	RUE DU MOULIN	354	04/2019	6	2 676	696,54 €
MAIRIE ANNEXE DU SIMON	1	RUE DES VALLEES	677		9	146	173,69 €
SALLE DE QUARTIER DU SIMON		RUE DES VALLEES	813		12	2 675	735,02 €
EGLISE DU SIMON		CHEMIN DE L'EGLISE	007		6	221	155,77 €
ANNEXE MAIRIE DU SIMON	127	RUE MAURICE GANDEMER	415		6	0	109,33 €
LOCAL GARE ROUTIERE		PLACE DE LA GARE ROUTIERE	131		6	1 114	351,52 €
ATELIERS MUNICIPAUX		CHEMIN DE RICHAMBEAU	787		15	16 288	2 521,49 €
SERVICES TECHNIQUES BÂT 2		CHEMIN DE RICHAMBEAU	739			0	0,00 €
CAMPING MUNICIPAL		ROUTE DE LA ROCHELLE	186		30	1 017	650,69 €
MAIRIE	22	ROUTE DE NANTES	785		18	20 962	4 725,36 €
EX LOCAL DEVELOP CULTUREL	1	RUE DES MARRONNIERS	807		9	4 347	1 016,34 €
TEMPLE PROTESTANT	25	GRANDE RUE DU TEMPLE	874		9	86	157,86 €
SALLE DE QUARTIER DU MAGNY	2	RUE DES PRIMEVERES	520	05/2017	6	625	245,81 €
COMPLEXE SPORTIF DE L'ANGLEE		RUE FLANDRES DUNKERQUE	085	12/1998	132	92 970	22 811,94 €
ORANGERIE		PLACE DE L'ORANGERIE	813	07/2022	36	44	218,73 €
TOTAL						252 729	61 465,61 €

IDENTIFICATION SITE						SYNTHESE FACTURES 2023	
Nom du site actuel	Adresse Site		N° Compteur	Date MES	Puissance actuelle kVA	Conso* EF facturée (kwh)	Coût TTC (€)
	N° de voie	Nom de voie					
LOCAL COMMUNAL (EPICERIE SOLIDAIRE)	139	ROUTE DE LA ROCHELLE	376	01/2010	12	11 703	3 959,67 €
ECOLE PRIMAIRE		RUE DES MARRONNIERS	753		30	17 847	7 087,32 €
ANCIENNE MAIRIE	23	RUE GEORGES CLEMENCEAU	629		24	2 222	1 048,60 €
STADE ROUSSEAU		RUE GEORGES CLEMENCEAU	893		36	10 670	4 341,92 €
ETAPE BAS BOCCAGE SECOURS CATHO		137 RUE GEORGES CLEMENCEAU	078		6	8 590	3 235,77 €
MEDIATHEQUE	69	RUE GEORGES CLEMENCEAU	767	07/2021	36	22 445	8 276,72 €
ILLUMINATION DES HALLES		PLACE ANDRE BUJEAUD	558		36	8 262	3 372,11 €
ECOLE MATERNELLE	25	RUE DU BEARNAIS	562		30	16 815	6 680,43 €
SALLE DU LAVOIR	36	RUE GEORGES CLEMENCEAU	787		15	6 149	2 436,75 €
ANNEXE MAISON GABORIT	19	RUE DU MOULIN	354	04/2019	6	2 083	859,65 €
MAIRIE ANNEXE DU SIMON	1	RUE DES VALLEES	677		9	217	203,75 €
SALLE DE QUARTIER DU SIMON	34	RUE DES VALLEES	813		12	2 578	1 112,59 €
EGLISE DU SIMON		CHEMIN DE L'EGLISE	007		6	188	180,99 €
ANNEXE MAIRIE DU SIMON	127	RUE MAURICE GANDEMER	415		6	1	115,58 €
LOCAL GARE ROUTIERE		PLACE DE LA GARE ROUTIERE	131		6	946	454,23 €
ATELIERS MUNICIPAUX		CHEMIN DE RICHAMBEAU	787		15	15 903	5 947,49 €
SERVICES TECHNIQUES BÂT 2**		CHEMIN DE RICHAMBEAU	739	10/2023	6	1 501	541,38 €
CAMPING MUNICIPAL		ROUTE DE LA ROCHELLE	186		30	450	467,35 €
MAIRIE	22	ROUTE DE NANTES	785		18	17 568	6 577,24 €
EX LOCAL DEVELOP CULTUREL	1	RUE DES MARRONNIERS	807		9	2 712	1 096,13 €
TEMPLE PROTESTANT		GRANDE RUE DU TEMPLE	874		9	16	129,93 €
MAISON DE QUARTIER DU MAGNY	2	RUE DES PRIMEVERES	520	05/2017	6	2 022	387,34 €
COMPLEXE SPORTIF DE L'ANGLEE		RUE FLANDRES DUNKERQUE	085	12/1998	132	114 430	41 748,31 €
COMPTOIR ECHANGES ORANGERIE		PLACE DE L'ORANGERIE	813	07/2022	36	253	351,14 €
STADE ROUSSEAU SYNTHETIQUE**	21	RUE DE SAINT AUBIN	096	10/2023	36	7 028	2 337,99 €
MAISON DES MEDECINS**	33	RUE FLANDRES DUNKERQUE	003	02/2023	9	827	431,55 €
TOTAL						273 426	103 381,93 €

ECLAIRAGE PUBLIC 2023

INTRAT ACTUEL 2021-2023 (Marché SYDEV 2020002ACMS1)

IDENTIFICATION SITE					SYNTHESE FACTURES 2023	
Adresse Site		Nbre PL	Date MES	Puissance actuelle kVA	Conso* EF facturée (kwh)	Coût TTC (€)
N° de voie	Nom de voie					
	RUE GEORGES CLEMENCEAU	69		7	10 629	1 668,18 €
	RUE DE SAINT AUBIN	26		2,8	2 351	838,88 €
	RUE DE SAINT AUBIN	4		0,6	381	173,42 €
	RUE DE SAINT AUBIN	42		5,2	3 739	1 370,35 €
	RUE DU COMMERCE	81		6,5	4 922	1 768,63 €
	RUE DE L EGLISE	10		1,1	338	734,45 €
	RUE RENE CAILLIE	38		4,9	1 675	2 997,58 €
	CHEMIN DE LA BARRETIERE	46		6,2	2 923	1 237,70 €
	CHEMIN DES GUIONNIERES	35		4,9	2 344	983,47 €
	CHEMIN DES GUIONNIERES	24		2,7	1 964	626,95 €
	ROUTE DE LA ROCHE SUR YON	95		11,1	6 539	2 307,39 €
20	IMPASSE DES NOISETIERS	37		5,5	3 383	1 105,73 €
	CHEMIN DE RICHAMBEAU	26		3,5	2 283	747,57 €
	ROUTE DE PONT SIGOU	4		0,6	349	163,25 €
	CHEMIN DE L ANGLEE	18		2,4	852	423,74 €
	RUE DU MOULIN DE LA LOURIE	6		0,9	514	225,75 €
	CHEMIN DU FIEF MAGNY	43		4,3	2 681	885,44 €
	RUE DE LA COSSE	47		4,4	3 124	1 000,75 €
	PETITE RUE DU MAGNY	28		3,8	2 573	822,09 €
	ROUTE DE LA ROCHELLE	21		3,2	1 875	742,91 €
	CHEMIN DE L Y	21		2,1	918	419,37 €
	CHEMIN DU PETIT LUNDI	6		6	826	365,21 €
	CHEMIN DE LA ROUSSIERE	24		3,4	2 211	817,55 €
	RUE DE LA ROUSSIERE	9		1,5	1 097	412,02 €
	CHEMIN DES LOURIES	68		12	5 104	1 924,20 €
	CHEMIN DE LA CREPELLIERE	3		0,7	422	191,91 €
	CHEMIN DE LA CROIX ROUGE	35		3,2	2 525	912,54 €
131	ROUTE DE NANTES	22		4,3	2 279	926,20 €
	RUE DE LA GRAVELLE	2		0,4	200	111,12 €
	ROUTE DE LA ROCHELLE	29		4	2 277	886,42 €
22	ROUTE DE NANTES	52		3,2	3 290	1 154,13 €
	CHEMIN DE L ORMEAU	37		6	4 185	1 537,79 €
	PONT SIGOU	3		0,5	466	178,97 €
	ROUTE DE LA ROCHELLE	19		3	1 733	748,70 €
	TOTAL	1030				
				TOTAL	82 972	31 410,36 €

DSP SUEZ-SAUR 2019-2027

IDENTIFICATION SITE						SYNTHESE FACTURES 2023	
COMPTEUR		Nom du site desservi	Adresse Site		Référence contrat	Conso* facturée (m ³)	Coût TTC (€)
Numéro	Diamètre (mm)		N° de voie	Nom de voie			
088252	015	LOCAL GARE ROUTIERE		PLACE DE LA GARE ROUTIERE	3138045858	79	
018584	015	ANCIENNE MAIRIE	23	RUE GEORGES CLEMENCEAU	3138045858	1	
017048	015	LA POSTE		PARKING DE LA POSTE	3138045858	3	
002362	020	TERRAINS DE SPORTS (ROUSSEAU)			3138045858	193	
018704	015	CIMETIERE			3138045858	40	
002138	020	LES HALLES		PLACE ANDRE BUJEAUD	3138045858	42	
030820	015	SANITAIRE PUBLICQUE AUTO		EX-PLACE DE LA RESISTANCE	3138045858	0	
030779	015	ECOLE MATERNELLE	6	RUE LAFAYETTE	3138045858	426	
018580	015	SALLE DU LAVOIR		RUE GEORGES CLEMENCEAU	3138045858	23	
002455	020	AIRE DE RICHAMBEAU		ROUTE DE LA ROCHELLE	3138045858	12	
001995	040	ECOLE PRIMAIRE		RUE DES MARRONNIERS	3138045858	282	
234448	020	HALLES DE SPORTS		RUE FLANDRES DUNKERQUE	3138045858	515	
013111	015	PERCEPTION		PETITE RUE DU TEMPLE	3138045858	0	
017067	015	SALLE POLYVALENTE		RUE FLANDRES DUNKERQUE	3138045858	130	
018631	015	BRANCHEMENT ARROSAGE		PLACE CLEMENCEAU	3138045858	2	
031059	015	MONUMENT AUX MORTS		PLACE DE L'EGLISE	3138045858	0	
096936	015	ETAPE BAS BOCAGE SECOURS CATHO	137	RUE GEORGES CLEMENCEAU	3138045858	32	
031271	015	ATELIERS MUNICIPAUX		ZI DES NOUES	3138045858	31	
007182	040	PISCINE			3138045858	1 178	
018522	015	LOCAL OM		ZI DES NOUES	3138045858	0	
028669	015	SANITAIRES PUBLICS		RUE DE L'IF	3138045858	0	
070799	015	MAISON MEDECINS	33	RUE FLANDRES DUNKERQUE	3138045858	3	
221578	020	ROUSSEAU SYNTHETIQUE	21	ROUTE DE SAINT-AUBIN	3138045858	0	
					S/Total	2 992	14 271,31 €
037250	015	ESPACE CULTUREL	69	RUE GEORGES CLEMENCEAU	3138045858	7	205,71 €
538419	015	EX-FOYER JEUNES		RUE DU MOULIN	3138045858	3	94,05 €
018730	015	SALLE DE QUARTIER DU MAGNY	2	RUE DES PRIMEVERES	0310002551	4	195,41 €
027547	015	MAIRIE ANNEXE SIMON	1	RUE DES VALLEES	3138046894	27	649,90 €
027630	015	SALLE DU SIMON		RUE DES VALLEES		56	
002391	020	MAIRIE	22	ROUTE DE NANTES	0310003223	65	424,08 €
031092	015	EPICERIE SOLIDAIRE	139	ROUTE DE LA ROCHELLE	0310003223	6	202,32 €
030812	015	EGLISE NOTRE-DAME		PLACE DE L'EGLISE	3138043102	2	188,50 €
017238	015	LOGEMENT D'URGENCE		RUE DES MARRONNIERS	3138045858	74	437,23 €
					TOTAL	3 236	16 668,51 €

FOCUS DEPENSES PAR ETABLISSEMENT/SERVICE

MEDIATHEQUE

Objet	Tiers	Montant	
		2022	2023
Eau	SAUR	244,33	215,14
Electricité	ENGIE	4 988,14	6 139,94
Gaz	ENGIE	252,78	267,07
Internet, téléphonie	SOLUTIONS.COM	716,95	480,00
Charges personnel (1)		25 000,00	50 722,34
Abonnement logiciel métier (2)	GMINVENT		
Livres	ARCADIE...	4 622,12	3 090,23
Fournitures administratives	ARCADIE, SAVOIRSPLUS...	462,28	1 217,95
Spectacles		200,00	1 458,35
Prêt documents médiath.	CC SVL		15,00
Divers		32,11	309,37
Impression cartes adhérents et codes barres			297,37
Matériels et fournitures entretien	POLLET		200,00
Nettoyage vitres	ONEGA		504,00
Maintenance porte automatique entrée	RECORD PORTES AUTOMATIQUE		331,20
Entretien élévateur PMR	SACHOT ASCENSEURS	304,02	537,94
Maintenance système ventilation	BLI		2 265,90
Maintenance chaudière	BLI		336,00
Vérification installation électrique et gaz	QUALICONSULT		
Maintenance extincteurs+BAES+alarme incendie	SAFE		
Taxe foncière			
Assurance bâtiment	SMACL ASSURANCES	369,72	198,48
TOTAL DEPENSES		37 192,45	68 586,28

Coût de la piscine 2022-2023

PISCINE

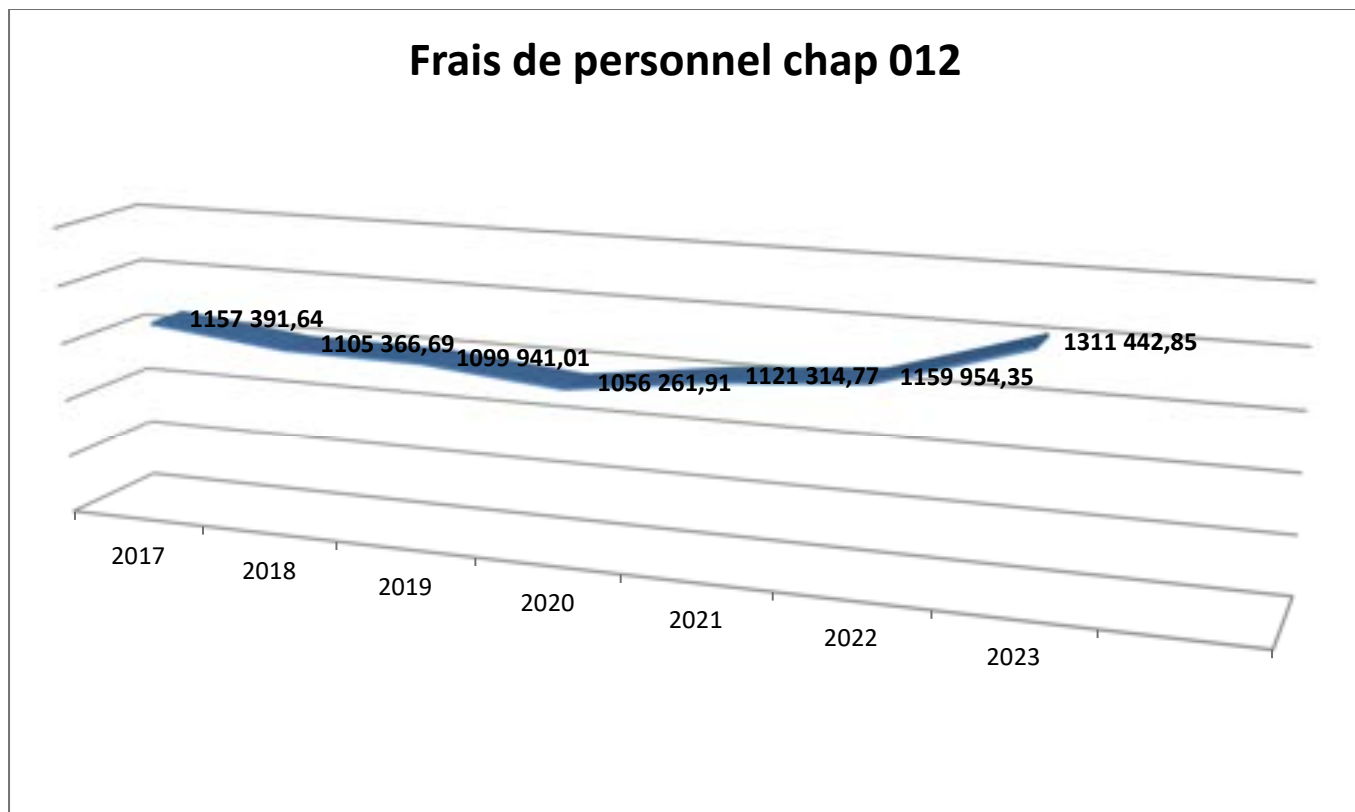
Objet	Tiers	Montant	
		2022	2023
Eau	SAUR	3 912,82	7 397,33
Electricité	ENGIE	4 000,00	6 000,00
Gaz	ENGIE	9 230,00	14 230,00
Internet, téléphonie		473,64	480,00
Charges personnel		21 373,37	33 798,61
Mise à dispo MNS Dufour C.	CC SVL	10 942,88	11 000,00
Produits traitement	LJKL	3 847,07	5 256,47
Produits entretien	POLLET		200,00
Frais paiement en ligne entrées, cours		3,02	18,20
Achats divers			91,49
Pièces, fournitures	LJKL	1 036,96	81,47
Nettoyage doseur chlore et étalonnage photomètre	LJKL	72,00	212,40
Mise en route piscine	LJKL		320,50
Hivernage piscine	LJKL		414,72
Tee-shirts surveillance	FEDERATION MNS		30,00
Palmes	DECATHLON PRO		643,00
Bains soleil	DIRECT COLLECTIVITES		2 468,40
Fournitures, tapis, perches	LA SCOLAIRE		669,36
Parasols	CENTRAKOR	599,90	
Panneaux règlement	ATELIERS CHENU	528,00	
Location bouteille oxygène	PHARMACIE LIBERTE	145,94	177,62
Peinture et fournitures ravalement façade	PPG DISTRIBUTION	849,65	
Nez de marche	LIBAUD	260,08	
Révision robot	MARINER 3S France	1 068,88	
Location moto pompe immergée (vidange)	VLOK		128,98
Intervention	LJKL		216,84
Analyses eau	LABORATOIRE DE VENDEE		211,80
Contrôle légionelles	LABORATOIRE DE VENDEE	156,96	156,96
Tendeur à cliquet	UNISPORTS France		100,99
Supports mobiles lignes eau	LA SCOLAIRE		474,00
Fournitures sous-comptage eau chaude	CEDEO		43,27
Maintenance installations chauffage	CARRE ET ASSOCIES	743,83	743,83
Vérification installation électrique et gaz	QUALICONSULT	90,00	90,00
Maintenance extincteurs+BAES+alarme incendie	SAFE		194,04
Maintenance défibrillateur	SAFE		
Assurance bâtiment	SMACL ASSURANCES	195,42	104,91
Taxe foncière			
TOTAL DEPENSES		59 530,42	85 955,19
Régie piscine		12 553,00	12 959,50
IMS	CC SVL	2 215,71	4 876,56
Surveillance IMS (MNS et BNSSA)	CC SVL		3 571,45
TOTAL RECETTES		14 768,71	21 407,51
DIFFERENCE		- 44 761,71	- 64 547,68

SALLE OMNISPORTS

Objet	Tiers	Montant	
		2022	2023
Eau	SAUR	2 064,09	887,26
Electricité	ENGIE	10 000,00	11 500,00
Gaz	ENGIE	1 178,96	1 644,22
Internet, téléphonie	SOLUTIONS.COM	502,84	480,00
Charges personnel			2 488,04
Nettoyage	SOVENET	8 683,20	9 262,10
Fournitures entretien (papier WC)	POLLET		300,00
Contrôle légionnelles	LABORATOIRE DE VENDEE	104,64	104,64
Maintenance installations chauffage	CARRE ET ASSOCIES	150,02	
Vérification installation électrique et gaz	QUALICONSULT	108,00	108,00
Maintenance extincteurs+BAES+alarme incendie	SAFE	151,43	235,20
Vérification équipements sportifs	SPORTEST	205,20	207,22
Réparation dégradations	VM DISTRIBUTION	145,40	
Double clé	CA VA T CHAUSSURES	11,60	49,00
Location nacelle plafond	VLOK	174,79	
Remplacement porte local tennis	SEBASTIEN CHAUVET	251,76	
Pose serrure armoire électrique	LMC SERVICES	71,44	
Intervention ballon eau chaude	CARRE ET ASSOCIES	1 165,25	
Installation prise local volley	LORIT ELECTRICITE		413,84
Sacs lestage agrès gymnastique	SODIMAR	324,00	
Destruction nid frelons vestiaires	SOLUTION ANTOINE BEAUFOU		95,00
Taxe foncière			
Assurance bâtiment	SMACL ASSURANCES	1 527,79	820,18
TOTAL DEPENSES		26 820,41	28 594,70

- 2 – CHARGES DE PERSONNEL

Frais de personnel chap 012



Le chapitre 012 sur les charges de personnel enregistre une augmentation de 13 % après une augmentation de 3.4% en 2022 et a connu des modifications importantes dont certaines sont liées à l'après-crise sanitaire.

Pour rappel, l'augmentation de l'année 2022 s'explique pour les raisons suivantes : en 2021, la piscine ayant été fermée pour réalisation de travaux, les charges de fonctionnement avaient baissé.

En 2023, en réponse à l'inflation importante dans le pays, l'Etat a décidé d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires de 1.5 % à compter de juillet. Il convient également de prendre en compte l'augmentation l'indice Glissement-Veillessement et technicité (progression des carrières par l'ancienneté), pour expliquer cette augmentation de la masse salariale.

Pour information, en 2023, nous comptons un départ en retraite dans les effectifs.

Les modifications suivantes expliquent également les augmentations du chapitre :

- Augmentation du temps de travail à la piscine en raison de la reprise par la commune des cours de natation et d'aquagym (recettes supplémentaires),
- Monter en puissance du temps de personnel à la bibliothèque en raison de l'ouverture de la nouvelle structure,
- Recrutement d'un agent entre juillet et décembre à mi-temps pour assurer le surplus de travail occasionné par l'ouverture du service d'instruction des CNI/passeports en mars 2023 (dotation de 10 500 € de l'Etat),

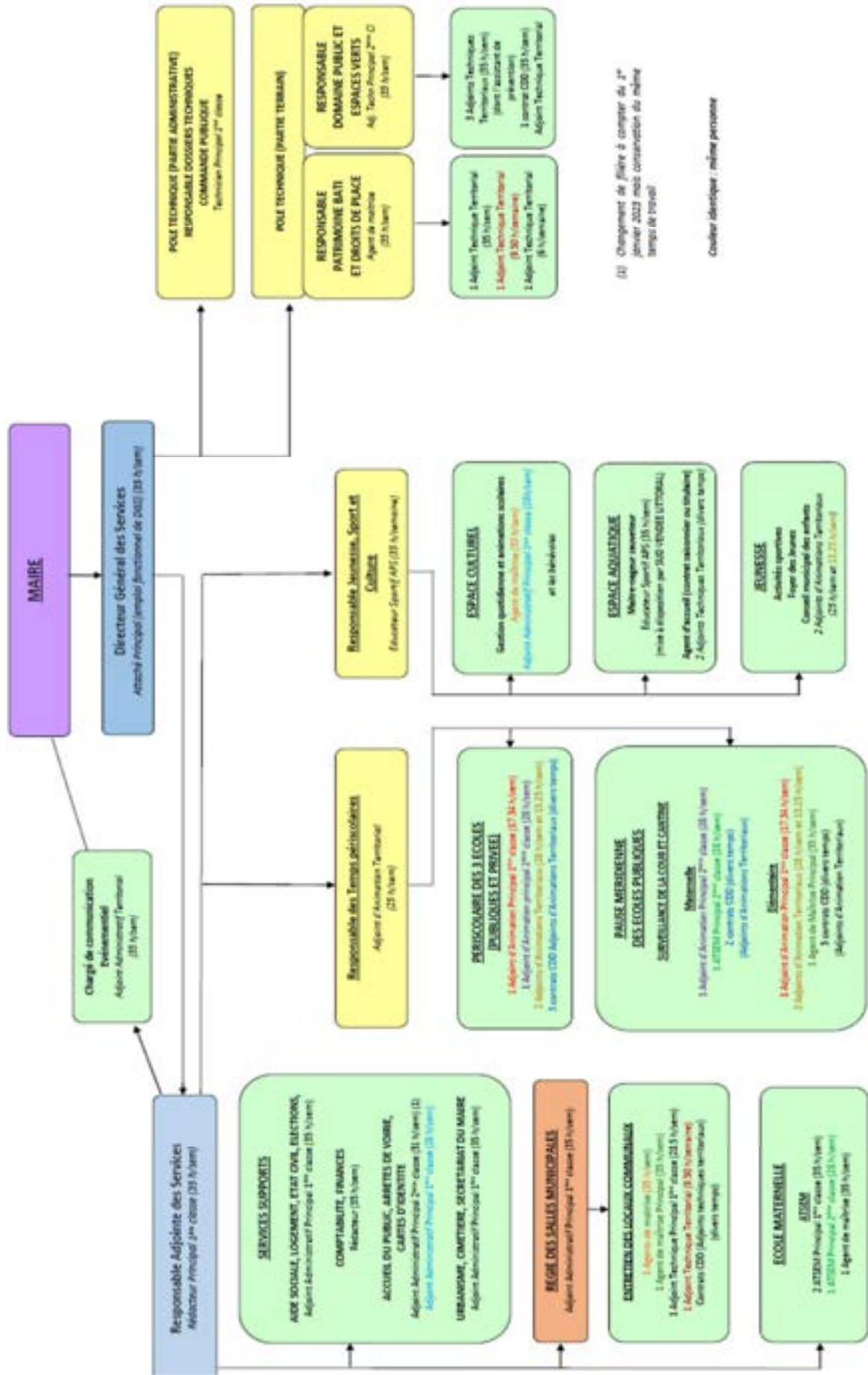
✓ Les effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2024 :

- 40 agents
- Fonctionnaires : 30 agents
- Contractuels de droit public : 10 agents

✓ Répartition par catégorie hiérarchique :

Fonctionnaires et contractuels	En nombre et %
Catégorie A	1
Catégorie B	4
Catégorie C	35

PROPOSITION NOUVEL ORGANIGRAMME A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023



(1) Changement de filière à compter du 2^{ème} janvier 2023 mais conservation du même temps de travail

Codex abrégé : même personne

3 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

- Ce chapitre connaît une légère augmentation liée indirectement à l'inflation et l'augmentation du point d'indice qui en a découlé (indemnités élus). De même, la reprise des voyages scolaires a par conséquent l'augmentation de l'article des subventions.
- Enfin, il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le reste à charge des services communs ne sera plus facturé aux communes mais viendra en réduction de l'attribution de compensation. Cela permet d'améliorer l'intégration fiscale de la communauté de communes et donc augmenter ses dotations de l'Etat.

Autres charges de gestion courantes	2023	2022	2021	2020
Indemnités et cotisations	107 523,94	104 162,39	99 055,23	85 998,72
Participation SDIS	42 659,10	41 254,90	40 574,32	40 238,37
Participations autres (sivu, e-collectivité, FDAS)	8 970,00	9 725,86	11 099,55	11 218,50
Participation déficit cuisine centrale	22 409,21	17 523,74		
Participation repas	-	9 237,60	8 907,30	4 132,40
Participation école Sainte Marie	90 461,53	89 380,07	86 226,84	99 657,72
CCAS	25 500,00	29 500,00	33 000,00	25 500,00
Subventions aux associations	63 028,31	56 774,00	40 054,00	32 554,00
Subventions OGEC pause méridienne	25 000,00	22 863,20	21 625,30	
Divers	6 976,29	3 185,36	2 751,42	6 186,14
	392 528,38	383 607,12	343 293,96	305 485,85

Eléments d'analyse – rétrospective :

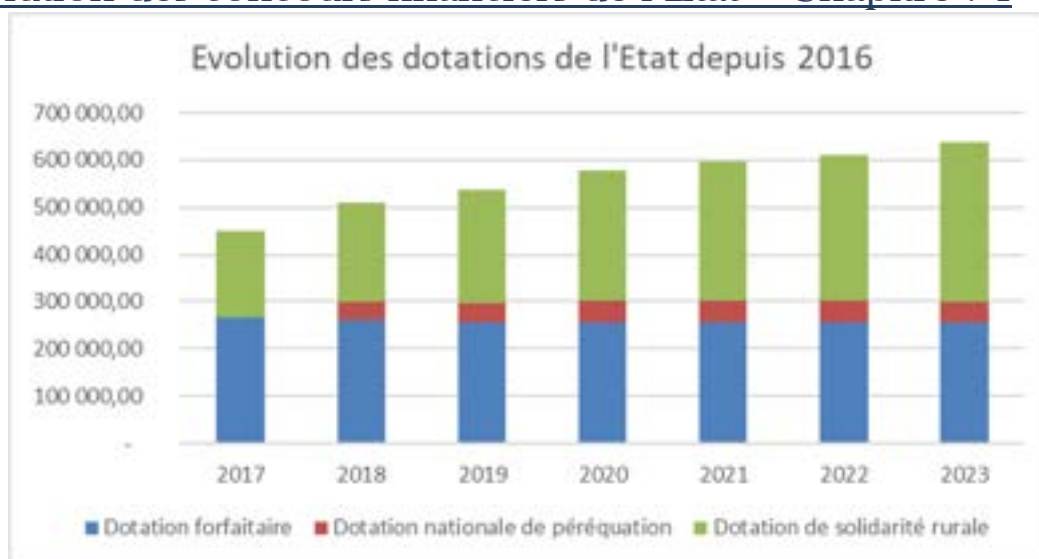
Chapitre 65 - 2019/2021/2023					
Chap/Art	Désignation	Réalisé 2019	Réalisé 2021	Réalisé 2023	Commentaires
65	Autres charges de gestion courante	304 384,52	343 293,96	389 786,45	En 2021 + 40K€ en 2022 +40K€ réalisé 2022 383 607 €
6531	Indemnités	66 486,01	87 908,76	91 663,46	- En 2020 revalorisation indemnités élus (montant maximum). - Conservation indemnité chef lieu de canton. - Un adjoint supplémentaire (6ème adjoint).
6533	Cotisations de retraite	2 781,84	4 426,68	4 663,20	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 876,86	5 692,39	5 952,60	
6535	Formation	-	1 027,40	4 968,00	
65372	Cotis. au fond de financ. de l'alloc. fin mandat	132,48	44,01	45,89	
6541	Créances admises en non-valeur	-	1 677,68	-	
6553	Service d'incendie	38 801,82	40 574,32	42 659,10	Contribution par habitant évolue en fonction du taux d'inflation prévu par la LOLF.
65548	Autres contributions	23 568,00	18 285,16	29 040,81	En 2023 art 65568 : 6 631 € + art 6561 22 409 €. Modification imputation.
6558	Autres contributions obligatoires	76 753,67	86 226,84	90 894,99	Forfait communal versé à l'école privée en fonction du nombre d'élèves de l'école privée et du coût d'un enfant de l'école publique. Coût par élève augmente.
657362	CCAS	25 500,00	33 000,00	25 500,00	
6574	Subv. fonct. aux asso. & autres pers. de droits privé	59 284,50	61 679,30	88 028,31	En 2019 subvention voyage Sillingy école élém. 15 389 €. Depuis 2021 subvention pause méridienne école privée 21 600 €. Augmentation total subventions associations (en 2019 40 600 € en 2021 44 000 € en 2023 56 000 €).
65818	Autres	-	-	5 393,16	Dépenses auparavant mandatées au chap 011 - sauvegarde données informatiques, antivirus...
65888	Autres	2 199,34	2 751,42	976,93	Subvention ravalement façade et passeport accession mandatées en DI depuis 2023. Au 65888 uniquement aides destruction nids frelons asiatiques et lutte termites.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Recettes de fonctionnement	2023		2022
Chapitre	Budgétisées	Réalisées	Réalisées
Atténuations de charges 013	54 926,00	60 991,54	36 197,65
Produits de services 70	56 000,00	65 899,32	53 128,68
Impôts et taxes 73	2 127 288,00	2 162 672,43	2 056 550,60
Dotations subventions 74	1 027 910,00	1 047 763,82	1 017 325,74
Autres produits du domaine 75	41 979,00	51 196,62	45 786,10
Total des recettes de gestion courante	3 308 103,00	3 388 523,73	3 208 988,77
Produits exceptionnels	1 000,00	54 704,17	-
Produits des cessions	-	-	-
Total des recettes réelles	3 309 103,00	3 443 227,90	3 208 988,77
Amortissements	-	-	-
Travaux en régie	50 000,00	40 301,67	17 115,27
Autres op d'ordre	-	-	-
Recettes totales de fonctionnement	3 359 103,00	3 483 529,57	3 226 104,04

Les recettes de gestion courantes de fonctionnement en 2023 augmentent de 5.6%, augmentation exceptionnelle, principalement due à la bonne dynamique des bases fiscales et grâce à la révision de 7% des bases décidées par le Parlement lors du vote de la loi de finances 2023. Il est précisé que les écritures comptables de ventes de patrimoines inscrites en recettes exceptionnelles sont retirées de ce bilan afin de ne pas altérer la lecture de l'analyse rétrospective au fil de l'eau.

Evolution des concours financiers de l'Etat - Chapitre 74

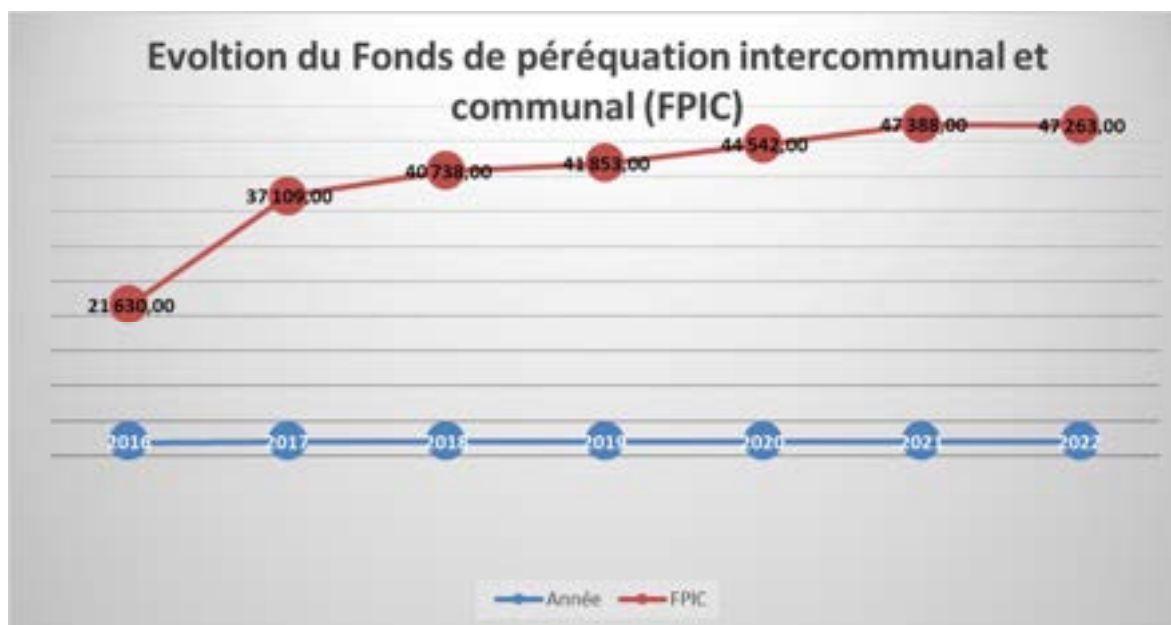


Ce graphique montre l'évolution du montant des dotations de l'Etat (Dotation forfaitaire + Dotation de Solidarité Rurale) depuis 2017, l'année du transfert de la fiscalité professionnelle à la CC. Il est noté que la baisse de la dotation forfaitaire est en partie compensée par l'augmentation de la DSR, dotation de péréquation répondant à des critères de richesse et de situation physique de la commune.

Les deux principales dotations se répartissent chacune de la manière suivante depuis 2016. Ainsi, il est constaté que l'Etat privilégie le renforcement de la dotation de solidarité rurale, dotation de péréquation qui prend en compte des critères de richesse et physiques des collectivités au détriment de la dotation forfaitaire.

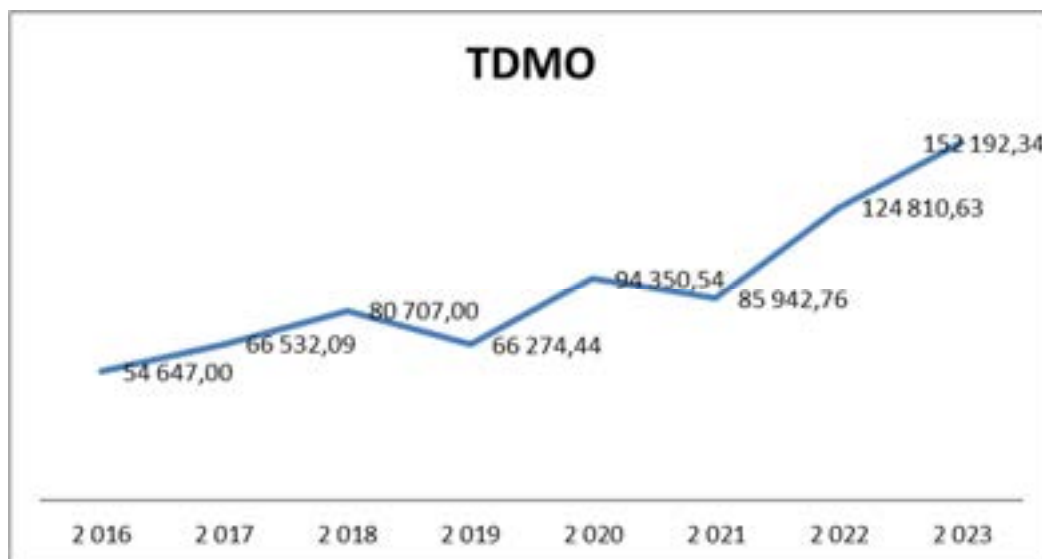
La DSR prend en compte à compte les éventuelles augmentations de longueur de voirie communale (90 316 ml) votée en conseil municipal fin 2016.

Evolution du fonds de péréquation intercommunal et communal :



Depuis la fusion des communautés de communes, Sainte Hermine n'est plus contributrice au FPIC mais exclusivement bénéficiaire. Il est noté la stagnation du produit depuis 2022 qui démontre un plafonnement de l'enveloppe désormais.

Evolution de la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux (part communale) :



De manière succinctes, les droits de mutation à titre onéreux représentent les taxes payées lors de cessions immobilières. Ils sont encaissés par le Département qui les répartit aux communes du Département. Le graphique ci-dessus montre une dynamique exceptionnelle des transactions immobilières.

Evolution de l'attribution de compensation :

Lorsqu'une collectivité transfère ou reprend une ou plusieurs compétences, la commission locales des charges transférées se réunit afin de déterminer un montant d'attribution de compensation pour l'exercice de la compétence. L'historique des CLECT impactant Sainte-Hermine est le suivant :

CLECT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Mise en place de la FPU	567 441,00								567 441,00
Bébasage - fusion des CC		141 208,39							141 208,39
Harmonisation fiscale suite à fusion		- 193 111,23							- 193 111,23
Transfert des ZAE		- 3 024,00							- 3 024,00
Transfert de charges PLUI Ste Hermine									
GEMAPI									
Fourrière animale			- 3 145,00						- 3 145,00
Protection de l'environnement			- 457,00						- 457,00
Bornes incendie			- 6 450,00						- 6 450,00
Transfert de subventions			22 154,00						22 154,00
Transfert de l'aide alimentaire			8 996,00						8 996,00
Service commun cuisine centrale			3 320,00						3 320,00
Transfert de charges piscine				- 2 499,20					- 2 499,20
Restitution DECI (lutte incendie)							3 602,40		3 602,40
Restitution fourrière animale							4 565,36		4 565,36
Déduction des restes à charge des services communs									
TOTAL ATTRIBUTION DE COMPENSATION	567 441,00	- 54 926,84	24 418,00	- 2 499,20	-	-	8 167,76	-	542 600,72

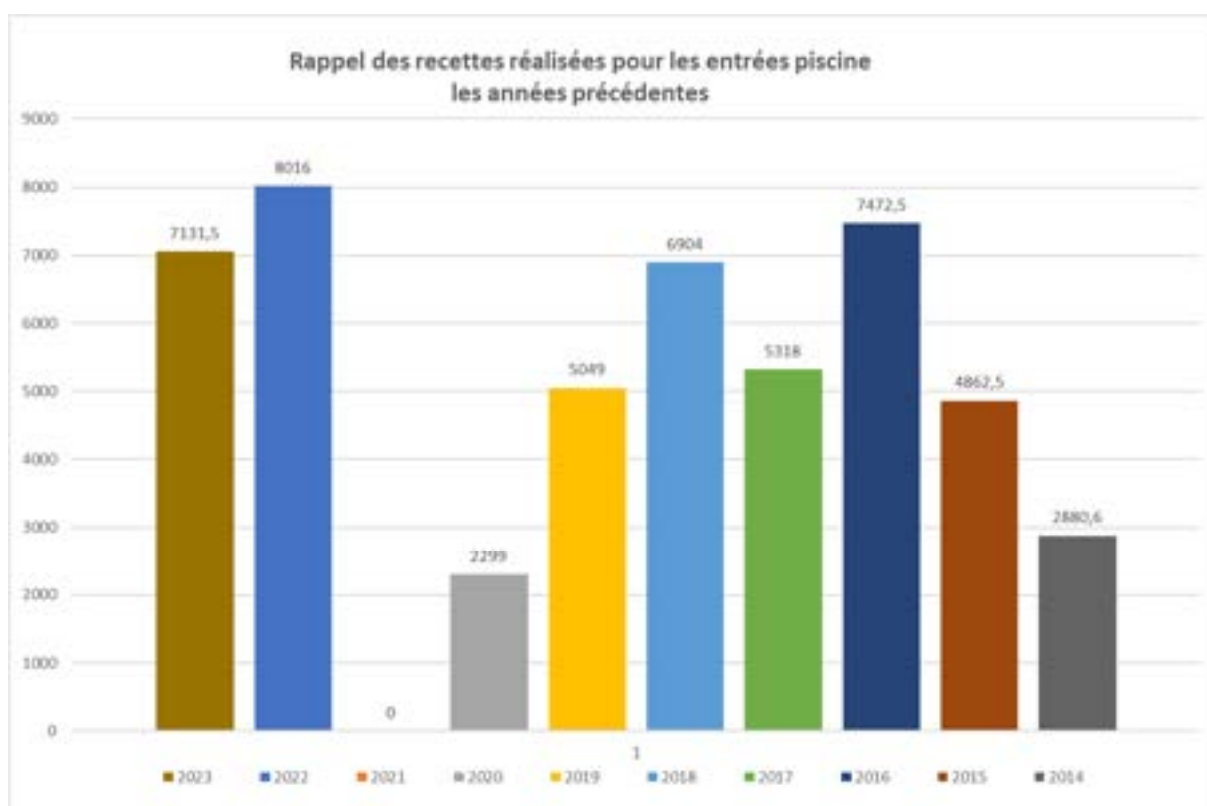
En 2019, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie afin de déterminer le montant des charges transférées dans le cadre de l'utilisation de la piscine de Sainte Hermine pour les interventions en milieu scolaire. Ainsi, chaque commune utilisant la piscine se voit retirer de son attribution de compensation le montant des charges estimées sur les trois dernières années (hors MNS) en fonction du temps d'occupation.

En contrepartie, SUD VENDEE LITTORAL reverse à Sainte Hermine le montant d'utilisation de la piscine à raison de 46.89 €/ heure (délibération du 19 juin 2019).

Commune	Durée (en heures)	Montant
Commune de La Caillère Saint Hilaire	4,98	311,15 €
Commune de La Jaudonnière	5,81	363,01 €
Commune de La Réorthie	9,96	622,30 €
Commune de Saint Aubin la Plaine	3,32	207,43 €
Commune de Saint Etienne de Brillouet	7,47	466,73 €
Commune de Saint Jean de Beugné	6,64	414,87 €
Commune de Saint Martin Lars	7,47	466,73 €
Commune de Sainte Gemme la Plaine	8,30	518,58 €
Commune de Thiré	4,98	311,15 €
Commune de Sainte Hermine	40,00	2 499,20 €
TOTAL	58,93	6 181,15 €

Bilan de la piscine municipale 2023

- Rappel : en raison des travaux de mise aux normes et d'amélioration de la piscine municipale, l'établissement est resté fermé toute l'année 2021.
- 2022 est l'année de réouverture de la piscine et de la reprise par la commune des cours de natation, lesquels étaient assurés dans un cadre de délégation de service public auprès d'un MNS.



CATEGORIES	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	TOTAL
ENTREES HERMINOIS (4 423,50 €)	547,50 €	1 109,00 €	1 019,00 €	1 373,50 €	374,50 €	4 423,50 €
ENTREES NON HERMINOIS (2 708 €)	126,00 €	417,00 €	751,00 €	1 084,00 €	330,00 €	2 708,00 €
COURS DE NATATION HERMINOIS (1 305 €)	277,50 €	652,50 €	142,50 €	232,50 €	0,00 €	1 305,00 €
COURS DE NATATION NON HERMINOIS (3 198,50 €)	460,50 €	1 901,50 €	560,50 €	276,00 €	0,00 €	3 198,50 €
COURS D'AQUAGYM HERMINOIS (924 €)	267,00 €	378,00 €	63,00 €	198,00 €	18,00 €	924,00 €
COURS D'AQUAGYM NON HERMINOIS (400 €)	90,00 €	60,00 €	200,00 €	50,00 €	0,00 €	400,00 €
				TOTAL	12 959,00 €	

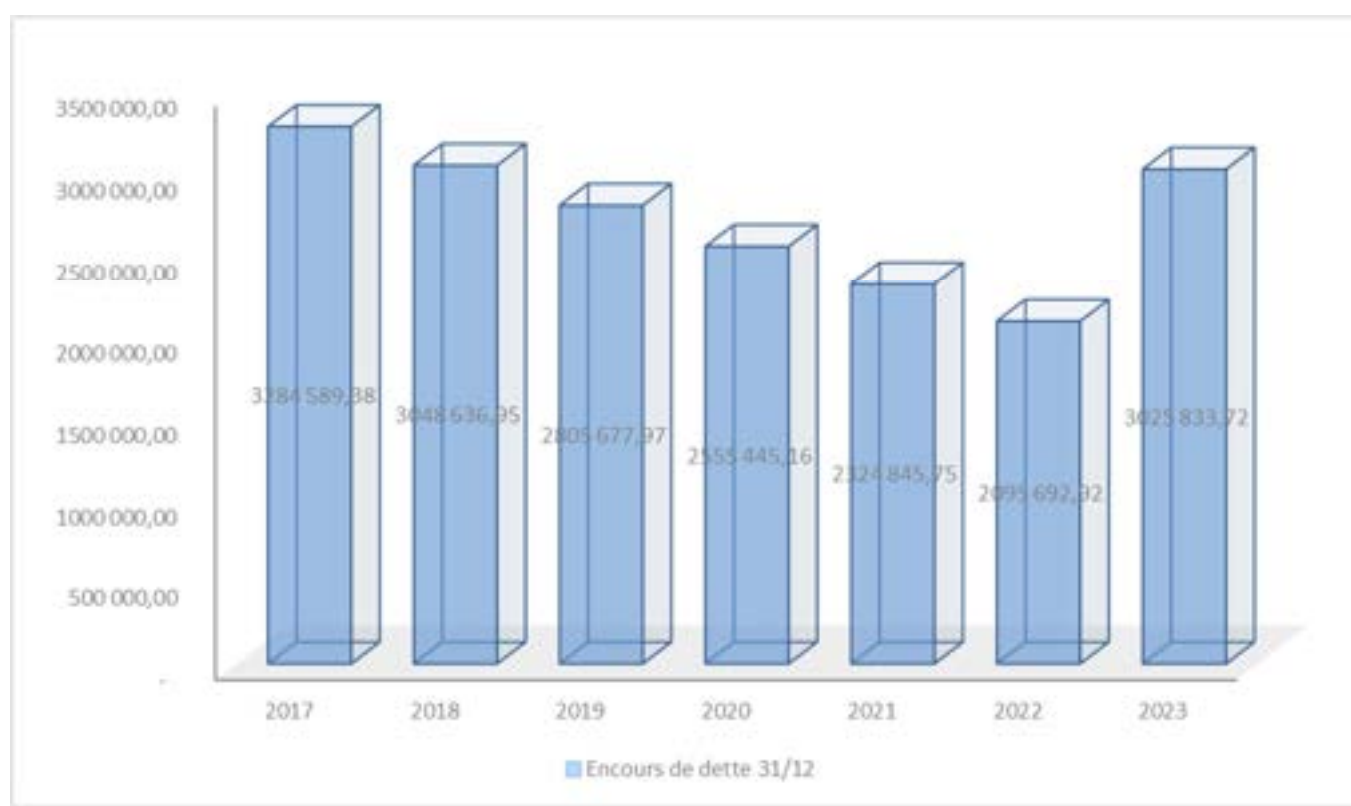
Les cours de natation et d'aquagym ont généré un peu plus de 5900 € de recette en plus des entrées publiques, soit 12 959 € en tout.

ANALYSE DE LA DETTE ET DE LA FISCALITE 2023

Les collectivités locales bénéficient de deux leviers afin de financer les priorités budgétaires : le recours à l'emprunt et/ou le recours à la fiscalité. Ainsi, il convient d'observer chaque année certains éléments de la dette afin de contrôler le bon rapport entre la durée d'amortissement d'une dette et de la réalisation d'un investissement ; veiller à ne pas faire supporter les investissements d'aujourd'hui par les générations de demain.

La dette :

Ainsi, il est procédé à l'analyse de l'évolution du stock de dette depuis 7 ans. A cela s'ajoutent deux ratios qui doivent être complémentaires et non analysés séparément : la dette par habitant doit être analysée avec la capacité de remboursement de la collectivité qui s'appréhende en année (combien d'années d'épargne brute doit-on réunir pour rembourser le capital restant dû).



Quelques Ratios « dette » :

- ✓ Taux moyen de la dette : intérêt N/encours = 3,44 % (moyenne : 3.3%)
- ✓ Annuité 2023/RRF : 11.03 % (11,6% en 2018) (moyenne de la strate 10%)
- ✓ **Durée résiduelle des emprunts au 31/12/22 : 9.13 ans (15,2 ans en 2018) (moyenne 10 ans)**

Ces trois ratios montrent :

- que les taux d'intérêts sont relativement proches de la moyenne (les grosses collectivités bénéficiant de taux très favorables)
- La réalisation d'un emprunt important début 2023 avec commencement de remboursement dès le premier trimestre engendre une légère dégradation de ce ratio.

- que le stock de dette est contracté en moyenne sur une durée assez longue notamment en raison de la renégociation des emprunts en 2006 et des emprunts réalisés pour la réfection de l'église (soit plus de 50% de la dette totale actuelle), toutefois, la durée résiduelle est désormais dans la moyenne de la strate.

La Fiscalité :

Dans un second temps, il convient d'analyser le second levier, le recours à la fiscalité. L'enjeu est d'analyser l'évolution des impôts locaux pour définir in fine les marges possibles d'augmentation des taux d'imposition.

	CA 2021	Tx évol	CFU 2022	Tx évol	CFU 2023
BASES					
TAXE D HABITATION	218 806,00	3,09	225 578,00	11,69	251 942,00
FONCIER BATI	2 679 882,00	3,98	2 786 447,00	8,20	3 014 896,00
FONCIER NON BATI	170 594,00	4,58	178 413,00	7,94	192 580,00
	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-
TAUX					
TAXE D HABITATION	19,16	-	19,16	-	19,16
FONCIER BATI	41,59	-	41,59	-	41,59
FONCIER NON BATI	61,75	-	61,75	-	61,75
	-	#DIV/0!	-	#DIV/0!	-
PRODUITS					
TAXE D HABITATION	41 923,23	3,09	43 220,74	11,69	48 272,09
FONCIER BATI	1 114 562,92	3,98	1 158 883,31	8,20	1 253 895,25
FONCIER NON BATI	105 341,80	4,58	110 170,03	7,94	118 918,15
	-		-		-
TOTAL PRODUITS	1 261 827,95	4,00	1 312 274,08	8,29	1 421 085,48

Les bases augmentent de deux manières : augmentation par le coefficient de revalorisation des bases décidé par le parlement et l'augmentation des bases physiques (constructions nouvelles, entreprises, habitations...). La gestion des bases est de la compétence des services fiscaux.

Pour l'année 2023,

Il est très compliqué d'élaborer des comparatifs avec les années antérieures, la fiscalité locale ayant connu de profonds bouleversements dans la loi de finances 2021 en raison d'une part du dispositif de suppression progressive de la taxe d'habitation et d'autre part en raison des conséquences de la crise sanitaire.

RAPPEL :

- En ce qui concerne la taxe d'habitation, le produit de taxe d'habitation ne correspond plus qu'à la taxation des résidences secondaires.
- Dans le cadre de la suppression de la TH sur les résidences principales, la commune a récupéré le produit de TH du Département, ainsi, le taux de la commune est passé mécaniquement de 25.07 % à 41.59 % pendant que le taux du département a été supprimé. D'autre part, la loi de finances 2021

a créé un abattement de 50 % de la taxe foncière des entreprises industrielles dans la politique de soutien à l'activité économique pendant la période de crise sanitaire. Cela explique la baisse de 17.25% des bases de TFB. Le produit manquant est remboursé par l'Etat dans le chapitre 74 « Dotations », ce qui explique la forte augmentation de ce chapitre (+ 180 000€).

En 2023, la revalorisation des valeurs locatives (bases fiscales) a été de 7% (0.2 % en 2021) pour tenir compte de l'inflation. Pour information, cette revalorisation décidée par le parlement sera de 2.9 % en 2024.

La structuration des bases de Foncier bâti sur la commune est composée pour 1/3 de bases de foncier économique (vendéopole et autres ZAE). Ces bases n'ont quasiment pas été augmentées par la loi de finances. Donc, l'augmentation de 7 % des bases de taxes foncières ne s'applique pas à la totalité de l'assiette.

Les bases de taxes foncières ayant augmenté de plus de 8% sur la commune, il convient de souligner la dynamique actuelle liée à l'augmentation des surfaces imposées (constructions nouvelles).

Analyse de ratios :

RATIOS	2023	2022	2021	2020	SEUIL ALERTE
Marge d'autofinancement courant <i>Charges de fct+rembKdette/RRF</i>	0,876	0,811	0,794	0,749	1
Rigidité des charges structurelles <i>Frais de personnel+annuité dette/RRF</i>	0,497	0,455	0,473	0,468	0,58
Niveau d'endettement <i>Encours dette/RRF</i>	0,893	0,65	0,77	0,86	1,8

Le dispositif national de détection des communes présentant des risques financiers fait référence à 3 ratios. Les collectivités situées pour deux d'entre eux dans la zone d'alerte font l'objet d'une surveillance attentive de la part des services de la Préfecture et de la Cour Régionale des Comptes.

Le ratio de la marge d'autofinancement courant montre que 80% des recettes réelles de fonctionnement sert à financer les charges de fonctionnement et le remboursement du capital de la dette. Ratio en dégradation en 2023, l'augmentation de charges de fonctionnement, combinée à l'augmentation de l'annuité de la dette n'est pas contrebalancée par l'augmentation des recettes de fonctionnement, pourtant relativement importante. Ce ratio est à mettre en lien avec l'épargne nette.

Le ratio de rigidité des charges structurelles prend en compte les dépenses obligatoires de la commune et/ou difficilement incompressibles à savoir les dépenses de personnel et l'annuité de la dette. Ce ratio connaît une nette dégradation, l'augmentation des charges de personnel est amplifiée par l'augmentation de l'annuité de la dette et malgré l'augmentation des recettes réelles.

	2020	2021	2022	2023
évolution population DGF	3014	3065	3069	3074
Capacité de désendettement	2,6	2,7	2,5	4,4
Dép d'équipement par habitant	355,72	355,15	501,71	672,16
Epargne brute/RRF	33,52	28,26	26,09	20,39
Epargne brute par habitant	330,66	278,61	272,79	224,74
Encours dette / habitant	847,86	758,51	682,86	984,33

Au 31 décembre 2023, la capacité de désendettement s'élève à 4.4 ans (il faut réunir moins de 4.5 années d'épargne brute 2023 pour rembourser le capital restant dû au 31/12). Le recours à un emprunt en 2023 combiné à une dégradation de l'épargne brute engendre une dégradation de la capacité de désendettement, s'inscrivant dans la moyenne des communes de même strate (4.2 ans).

Il est remarqué, également, que l'encours de dette par habitant qui doit être regardé avec la capacité de désendettement, s'est dégradé en raison du recours à l'emprunt.

Les ratios concernant l'épargne brute sont en légère dégradation comme évoqué lors de la présentation générale des résultats.

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2023

Détail des participations et subventions de la Commune en 2023

❖ A des associations

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
OGEC ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE	Délibération 2022-11-01 du 08/11/2022 - SUBVENTION	25 364,31
COMITE DES FETES DE SAINT ETIENNE DE BRILLOUET	Délibération 2023-04-12 du 11/04/2023 - SUBVENTION	1 000,00
ACLAC ASSOCIATION CANTONALE POUR LES LOISIRS	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	5 000,00
AEP AMICALE LAIQUE DE SAINTE HERMINE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	3 000,00
ANTENNE PROTECTION CIVILE DE SAINTE HERMINE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	1 000,00
APEL COLLEGE PRIVE SAINT PAUL	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	250,00
APEL ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	400,00
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQUES APE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	400,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE L ANGLEE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	600,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SAINT PAUL	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	600,00
BADMINTON CLUB DU PAYS DE SAINTE HERMINE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	350,00
BOXE FRANÇAISE HERMINOISE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	1 300,00
CINEMA LE TIGRE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	3 200,00
CINEMA LE TIGRE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	3 200,00
CLUB PETANQUE HERMINOIS	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	2 500,00
DOJO HERMINOIS (KARATE)	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	1 300,00
FESTIVAL DE L HISTOIRE DE FRANCE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	2 500,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	500,00
HANDBALL HERMINOIS	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	300,00
HERMINE CYCLOTOURISTE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	800,00
HISTOIRE ET PATRIMOINE DU PAYS DE SAINTE HERMINE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	400,00
HISTOIRE ET PATRIMOINE DU PAYS DE SAINTE HERMINE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	250,00
JAZZY DANSE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	2 500,00
JUDO CLUB DU PAYS DE SAINTE HERMINE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	1 300,00
L OUTIL EN MAIN HERMINOIS	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	1 500,00
LES ROULOTTES DU SUD VENDEE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	1 000,00
MELOMANIA HERMINOISE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	4 000,00
MELOMANIA HERMINOISE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	14 204,00
REGARD HERMINE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	300,00
SOUVENIR VENDEEN DE CLEMENCEAU	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	50,00
TENNIS CLUB DE SAINTE HERMINE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	1 500,00
UNCAFN SAINTE HERMINE	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	200,00
UNION SPORTIVE HERMINOISE FOOTBALL	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	1 500,00
VENDEE FREE VOL	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	500,00
OCE VENDEE COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE G	Délibération 2022-10-02 du 11/10/2022 - SUBVENTION	3 960,00
CLUB PETANQUE HERMINOIS	Délibération 2023-05-01 du 09/05/2023 - SUBVENTION	2 500,00
BOXE FRANÇAISE HERMINOISE	Délibération 2023-06-19 du 27/06/2023 - SUBVENTION	1 000,00
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE COMITE DE VENDEE	Délibération 2023-06-20 du 27/06/2023 - DON PREVEN	300,00

❖ A des personnes de droit privé (opérations « restauration de façades en centre-bourg », « pass-foncier »)

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
SCI RESIDENCIA	Délibération 2020-10-05 du 13/10/2020 - Délibérati	900,00
FRADET ISMAEL	Délibération 2022-03-13 du 01/03/2022 - Délibérati	900,00
FRELICOT JEAN BAPTISTE	Délibération 2022-07-05 du 05/07/2022 - SUBVENTION	1 500,00
PENVEN DYLAN	Délibération 2022-06-10 du 07/06/2022 - SUBVENTION	1 500,00
VINCENT GUILLAUME	Délibération 2022-10-03 du 11/10/2022 - SUBVENTION	1 500,00
CAREIL DELPHINE	Délibération 2022-03-09 du 01/03/2022 - SUBVENTION	1 500,00
MARSAULT STEVEN	Délibération 2022-09-03 du 06/09/2022 - Délibérati	900,00
NICOL GAETAN	Délibération 2022-09-03 du 06/09/2022 - Délibérati	2 000,00

❖ A des personnes de droit privé « aide à la destruction des nids de frelons asiatiques »)

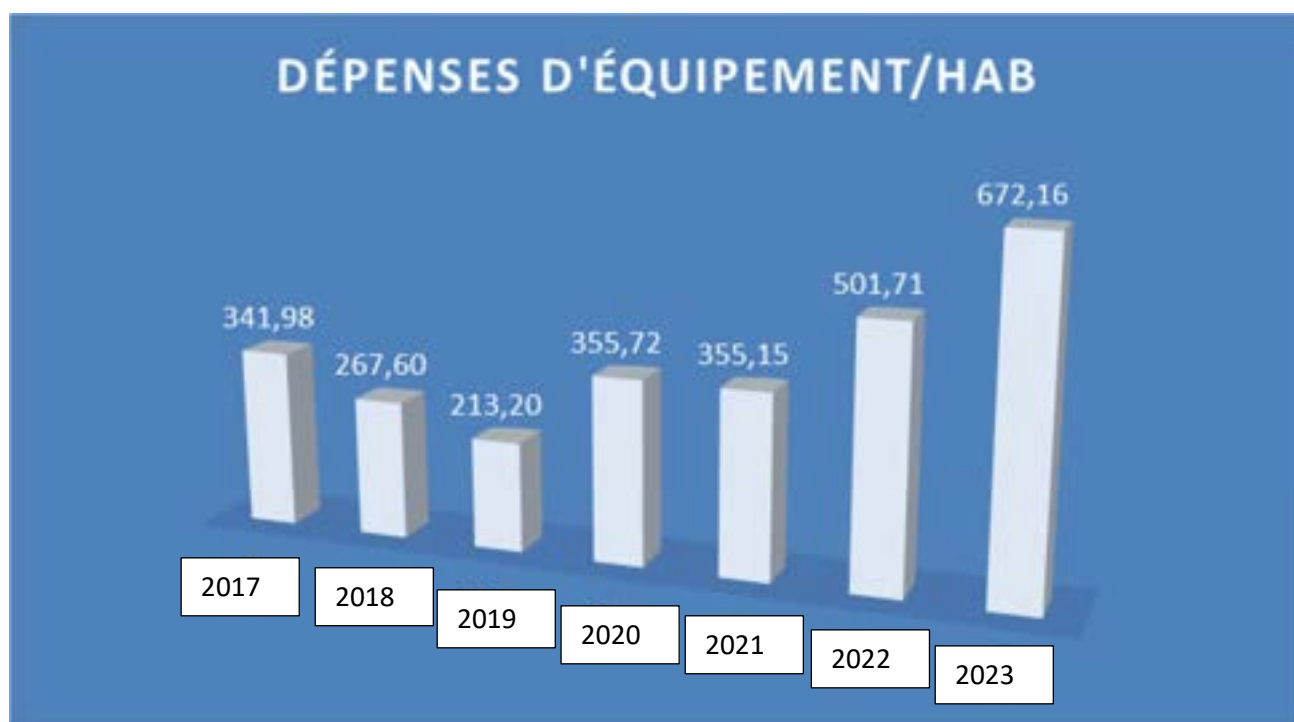
<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
PASQUIER MARIE FRANCE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	29,55
DUPLEICHS ANDRE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
CORBIER CLAUDE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	87,50
CHARPENTIER CERISE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
DIRUY PASCAL	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
BRISSET ISABELLE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	87,50
DURANTOU LOUIS ANTOINE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	87,50
MANCEAU MADELEINE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	39,59
GAUTRON LUCIENNE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	39,59
BRENET YANN	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	39,59
MENAY ALAIN	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	43,18
VALER CECILE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	39,59
PELLOQUIN JEAN MICHEL	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	39,59
FOURNEL RENEE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	87,50
GUILBAUD MARIE	Délibération 2012-02-06 du 09/02/2012 - PARTICIPAT	87,50

BILAN INVESTISSEMENT 2023

Dépenses	Crédits BP+DM	Consommés	RAR	Exécution %
Déficit reporté	552 421,81	552 421,81		100,00
Opérations d'ordre	113 000,00	93 249,17		82,52
Remboursement du capital dette	270 067,01	269 859,20		99,92
Travaux et études (chap 20,21 et 23)	2 236 620,02	2 082 353,57	-	93,10
TOTAL	3 172 108,84	2 445 461,94	-	77,09
Recettes				
Versement de la SF	564 348,97			
Affectation 2020 FCTVA et TA	909 402,64	929 734,45		102,24
Emprunt	1 200 000,00	1 200 000,00		100,00
Subventions diverses	508 536,34	236 708,43	-	46,55
Opérations d'ordre	220 079,01	219 766,16		99,86
Produits de cessions	63 000,00	52 947,50		84,04
TOTAL	3 465 366,96	2 639 156,54	-	76,16
	Excédent 2023	193 694,60	-	193 694,60
	Déficit à reporter	- 358 727,21		
	Besoin de finance	-		

Le tableau ci-dessus permet d'estimer la sincérité des comptes puisque l'exécution budgétaire dépasse 70%.

Evolution des dépenses d'équipement par habitant depuis 2016 :



Il est à noter que l'année 2023 (comme 2022) s'inscrit comme une année avec un fort niveau d'investissement supérieure aux années précédentes (Terrain synthétique, maison des internes,...). Largement au-dessus de la moyenne des communes similaires (355 €/habitant).

Rappel des investissements 2023:

Aménagement du terrain synthétique :

	Prévision	Consommé
Dépenses	1 273 675.56 €	1 224 923.11 €
Recettes	393 772.00 €	110 631.60 €

Aménagement de la maison des internes :

	Prévision	Consommé
Dépenses	170 000.00 €	168 222.02 €
Recettes		

Programme annuel de voirie :

	Prévision	Consommé
Dépenses	283 767.78 €	179 613.79 €
Recettes		

ANALYSE DU BILAN 2023

ACTIF	PASSIF	
<i>Actif immobilisé brut</i> 29 084 340,00	<i>Ressources propres</i> 26 364 500,00	
<i>Actif circulant</i> 84 680,00	<i>Dettes financières</i> 3 025 830,00	<i>Fonds de roulement net global</i> 305 990,00
<i>Trésorerie</i> 820 620,00	<i>Passif circulant</i> 599 310,00	<i>BFR</i> - 514 630,00
	Trésorerie = FDR-BFR	820 620,00

	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Fonds de roulement</i>	742 017,00	947 783,00	538 190,00		305 990,00
<i>Charges réelles</i>	2 020 795,00	1 922 698,00	2 116 635,00	2 372 150,00	2 699 045,05
<i>Fonds de roulement en jour de charges</i>	134	180	93	-	41
<i>Le seuil minimum correct est 60 jours</i>					
<i>Trésorerie</i>	1 134 742,00	882 017,00	689 553,00		820 620,00
<i>Charges réelles</i>	2 020 795,00	1 922 698,00	2 116 635,00	2 372 150,00	2 699 045,05
<i>Trésorerie en jour de charge</i>	205	167	119	-	111

Le seuil minimum correct est 60 jours

L'analyse de l'équilibre financier des communes s'effectue à partir du bilan fonctionnel. Celui-ci reclasse les postes du bilan par grandes unités afin de mettre en évidence le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie qui caractérisent la structure financière des communes. Ces agrégats sont liés par la relation fondamentale : fonds de roulement - besoin en fonds de roulement = trésorerie.

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut). Il représente la part des ressources stables qui peuvent être affectées au financement des actifs circulants (stocks, créances et disponibilités) pour compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Le niveau important des dépenses en fonctionnement et investissement explique la dégradation assez forte du fonds de roulement en jour de charges. La trésorerie quant à elle, en raison du recours à l'emprunt se maintient à un niveau correct.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2023

COMMUNE DE SAINTE HERMINE BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2023 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT BUDGET PRIMITIF 2023					
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses totales	3 459 103,00	Recettes totales	3 359 103,00	Dépenses totales	2 968 433,70
					Recettes totales
					3 520 856,51
Déficit reporté		Excédent reporté	100 000,00	Déficit reporté	552 421,81
					Excédent reporté
TOTAL	3 459 103,00	TOTAL	3 459 103,00	TOTAL	3 520 856,51
					3 520 856,51
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023					
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total des mandats émis	2 918 811,21	Total des titres émis	3 483 529,57	Total des mandats émis	2 445 461,94
					Total des titres émis
					2 639 156,54
Résultat de l'exercice			564 718,36	Résultat de l'exercice	193 694,60
CONSTATATION DU RESULTAT CUMULE 2023					
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes		3 483 529,57	Recettes		2 639 156,54
Dépenses		2 918 811,21	Dépenses		2 445 461,94
Solde de l'exercice		564 718,36	Solde de l'exercice		193 694,60
Excédent reporté		100 000,00	Déficit reporté		- 552 421,81
Solde cumulé à la fin de l'exercice		664 718,36	Solde cumulé à la fin de l'exercice		- 358 727,21
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET CHOIX EN MATIERE D'AFFECTATION					
				Besoin de financement de la section d'invest. (R.A.R.)	-
				Total à affecter en réserve à la section d'investissement	358 727,21
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (proposition)					
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter :					
358 727,21	€	en déficit reporté à la section d'investissement (compte 001)			
464 718,36	€	en réserve obligatoire à la section d'investissement (compte 1068)			
200 000,00	€	en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002)			

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		100 000,00 €	552 421,81 €		552 421,81 €	100 000,00 €
Opérations de l'exercice	2 918 811,21 €	3 483 529,57 €	2 445 461,94 €	2 639 156,54 €	5 364 273,15 €	6 122 686,11 €
Totaux	2 918 811,21 €	3 583 529,57 €	2 997 883,75 €	2 639 156,54 €	5 916 694,96 €	6 222 686,11 €
Résultats de Clôture		564 718,36 €		193 694,60 €		758 412,96 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS EN €		664 718,36 €	358 727,21 €		358 727,21 €	664 718,36 €

RESULTATS ET AFFECTATIONS DES BUDGETS ANNEXES

2023

Compte Financier Unique 2023 et affectation du résultat du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		267 418.06 €		99 391.72 €		366 809.78 €
Opérations de l'exercice	116 994.07 €	288 489.14 €	137 391.23 €	74 544.00 €	254 385.30 €	363 033.14 €
Totaux	116 994.07 €	555 907.20 €	137 391.23 €	173 935.72 €	254 385.30 €	729 842.92 €
Résultats de Clôture		171 495.07 €	62 847.23 €		62 847.23 €	171 495.07 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS EN €		438 913.13 €		36 544.49 €		475 457.62 €

Enfin, il est proposé le projet d'affectation des résultats issus du CFU 2023 :

COMMUNE DE SAINTE HERMINE BUDGET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2023 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT BUDGET PRIMITIF 2023							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	445 918,06	Recettes totales	178 500,00	Dépenses totales	480 926,00	Recettes totales	381 534,28
Déficit reporté		Excédent reporté	267 418,06	Déficit reporté		Excédent reporté	99 391,72
TOTAL	445 918,06	TOTAL	445 918,06	TOTAL	480 926,00	TOTAL	480 926,00
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des mandats émis	116 994,07	Total des titres émis	288 489,14	Total des mandats émis	137 391,23	Total des titres émis	74 544,00
Résultat de l'exercice			171 495,07	Résultat de l'exercice		-	62 847,23
CONSTATATION DU RESULTAT CUMULE 2023							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			288 489,14	Recettes			74 544,00
Dépenses			116 994,07	Dépenses			137 391,23
Solde de l'exercice			171 495,07	Solde de l'exercice		-	62 847,23
Excédent reporté			267 418,06	Excédent reporté			99 391,72
Solde cumulé à la fin de l'exercice			438 913,13	Solde cumulé à la fin de l'exercice			36 544,49
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET CHOIX EN MATIERE D'AFFECTATION							
				Besoin de financement de la section d'invest. (R.A.R)			-
				Total à affecter en réserve à la section d'investissement:			-
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (proposition)							
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter :							
	36 544,49	€	en excédent reporté à la section d'investissement (compte 001)				
	-	€	en réserve obligatoire à la section d'investissement (compte 1068)				
	438 913,13	€	en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002)				

Compte Financier Unique 2023 et affectation du résultat du budget Coteau du Magny 2023 :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ANNEXE						
LES COTEAUX DU MAGNY						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	46 945,87 €	46 945,87 €	46 945,87 €	46 945,87 €	93 891,74 €	93 891,74 €
Totaux	46 945,87 €	46 945,87 €	46 945,87 €	46 945,87 €	93 891,74 €	93 891,74 €
Résultats de Clôture						
RESULTATS DEFINITIFS EN €						

COMMUNE DE SAINTE HERMINE BUDGET LOTISSEMENT LES COTEAUX DU MAGNY EXERCICE 2023 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT BUDGET PRIMITIF 2023							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	46 946,87	Recettes totales	46 946,87	Dépenses totales	46 945,87	Recettes totales	46 945,87
Déficit reporté		Excédent reporté		Déficit reporté		Excédent reporté	
TOTAL	46 946,87	TOTAL	46 946,87	TOTAL	46 945,87	TOTAL	46 945,87
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des mandats émis	46 945,87	Total des titres émis	46 945,87	Total des mandats émis	46 945,87	Total des titres émis	46 945,87
Résultat de l'exercice			-	Résultat de l'exercice			-
CONSTATATION DU RESULTAT CUMULE 2023							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			46 945,87	Recettes			46 945,87
Dépenses			46 945,87	Dépenses			46 945,87
Solde de l'exercice			-	Solde de l'exercice			-
Résultat reporté			-	Résultat reporté			-
Solde cumulé à la fin de l'exercice			-	Solde cumulé à la fin de l'exercice			-
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET CHOIX EN MATIERE D'AFFECTATION							
				Besoin de financement de la section d'invest. (R.A.R.)			-
				Total à affecter en réserve à la section d'investissement			-
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (proposition)							
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter :							

Compte Financier Unique 2023 et affectation du résultat du budget Coteau du Magny II 2023 :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		103 128.39 €	50 748.01 €		50 748.01 €	103 128.39 €
Opérations de l'exercice	405 838.45 €	429 932.77 €	300 797.36 €	377 201.38 €	706 635.81 €	807 134.15 €
Totaux	405 838.45 €	533 061.16 €	351 545.37 €	377 201.38 €	757 383.82 €	910 262.54 €
Résultats de Clôture		24 094.32 €		76 404.02 €		100 498.34 €
RESULTATS DEFINITIFS EN €		127 222.71 €		25 656.01 €		152 878.72 €

COMMUNE DE SAINTE HERMINE BUDGET LOTISSEMENT LES COTEAUX DU MAGNY II EXERCICE 2023 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT							
BUDGET PRIMITIF 2023							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	658 806,38	Recettes totales	555 677,99	Dépenses totales	404 695,67	Recettes totales	455 443,68
Déficit reporté		Excédent reporté	103 128,39	Déficit reporté	50 748,01	Excédent reporté	
TOTAL	658 806,38	TOTAL	658 806,38	TOTAL	455 443,68	TOTAL	455 443,68
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des mandats émis	405 838,45	Total des titres émis	429 932,77	Total des mandats émis	300 797,36	Total des titres émis	377 201,38
Résultat de l'exercice		24 094,32		Résultat de l'exercice		76 404,02	
CONSTATATION DU RESULTAT CUMULE 2023							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes		429 932,77		Recettes		377 201,38	
Dépenses		405 838,45		Dépenses		300 797,36	
Solde de l'exercice		24 094,32		Solde de l'exercice		76 404,02	
Résultat reporté		103 128,39		Déficit reporté		- 50 748,01	
Solde cumulé à la fin de l'exercice		127 222,71		Solde cumulé à la fin de l'exercice		25 656,01	
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET CHOIX EN MATIERE D'AFFECTATION							
				Besoin de financement de la section d'invest. (R.A.R.)		-	
				Total à affecter en réserve à la section d'investissement		-	
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (proposition)							
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter :							
25 656,01	€,	en excédent reporté à la section d'investissement (compte 001)					
	€,	en réserve obligatoire à la section d'investissement (compte 1068)					
127 222,71	€,	en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002)					